



Convention sur la
diversité biologique



Réf.: SCBD/ABS/VN/SG/74645

6 janvier 2011

NOTIFICATION¹

Première réunion du Comité intergouvernemental à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, (CIPN 1), Montréal, Canada, du 6 au 10 juin 2011

Madame/Monsieur,

Il me fait plaisir de confirmer que la première réunion du Comité intergouvernemental à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CIPN 1) se tiendra à Montréal, au Canada, du 6 au 10 juin 2011.

Pour votre information, l'ordre du jour provisoire de la réunion ci-joint est également disponible sur le site de la CDB à l'adresse: <http://www.cbd.int/meetings/>. D'autres documents relatifs à la réunion ainsi que la note d'information pour les participants seront mis à votre disposition dès que possible à cette même adresse du site Web de la Convention.

En outre, veuillez noter que le Secrétariat organisera un atelier de renforcement des capacités sur le Protocole de Nagoya qui précédera la réunion et aura lieu les 4 et 5 juin 2011. De plus amples informations concernant cet atelier vous seront communiquées en temps opportun.

Sous réserve de la disponibilité des fonds du Fonds spécial de contributions volontaires (BZ), le Secrétariat financera la participation à la réunion du Comité intergouvernemental et à l'atelier de renforcement des capacités d'un représentant de chaque pays en développement étant parties à la Convention, en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires ainsi que les Parties à économie en transition. Compte tenu des contraintes budgétaires, et afin de permettre la participation d'un plus grand nombre de délégués, le Secrétariat utilisera des billets d'avion qui imposeront des restrictions en ce qui concerne le changement de nom du passager, les dates et l'itinéraire de voyage. Les Parties sont invitées à communiquer au Secrétariat le nom de (s) et les coordonnées de leur représentant de gouvernement officiellement désigné (s) pour la réunion au **plus tard le 8 avril 2011**.

To: CBD National Focal Points and ABS National Focal Points



Secretariat of the Convention on Biological Diversity
United Nations Environment Programme
413 Saint-Jacques Street, Suite 800, Montreal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tel : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La désignation des représentants à assister à la réunion doit être soumise par lettre officielle, adressée au Secrétaire exécutif et envoyée par télécopieur au +1 514 288 6588, ou par courriel, comme pièce jointe numérisée à: secretariat@cbd.int.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaf
Secrétaire Exécutif



UNEP



CDB



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/ICNP/1/1
6 janvier 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE POUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES RÉSULTANT DE LEUR UTILISATION

Première réunion

Montréal, 6-10 juin 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Questions d'organisation
2. Modalités de fonctionnement du Centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages
3. Mesures propres à faciliter le renforcement des capacités, la création de capacités et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les pays en développement
4. Mesures propres à faire prendre conscience de l'importance des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés
5. Procédures de coopération et mécanismes institutionnels pour promouvoir le respect du Protocole et résoudre les cas de non-respect
7. Divers
8. Adoption du rapport
9. Clôture de la réunion

Afin de réduire au minimum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans carbone, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.